DÉCISIONS

DÉCISION (PESC) 2019/1210 DU CONSEIL

du 15 juillet 2019

modifiant la décision (PESC) 2016/849 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 27 mai 2016, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2016/849 ([1]) concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée.

(2) Conformément à l'article 36, paragraphe 2, de la décision (PESC) 2016/849, le Conseil a réexaminé la liste des personnes et entités désignées figurant aux annexes II, III, V et VI de ladite décision.

(3) Une personne qui figurait à la fois sur les listes des annexes I et II devrait être retirée de l'annexe II. Il convient de mettre à jour la mention relative à une entité inscrite à l'annexe III.

(4) Il y a lieu de modifier la décision (PESC) 2016/849 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les annexes II et III de la décision (PESC) 2016/849 sont modifiées conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 15 juillet 2019.

Par le Conseil
Le président
F. MOGHERINI

([1]) Décision (PESC) 2016/849 du Conseil du 27 mai 2016 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée et abrogeant la décision 2013/183/PESC (JO L 141 du 28.5.2016, p. 79).

ANNEXE

La décision (PESC) 2016/849 est modifiée comme suit:

1) À l'annexe II, partie I, la section A («Personnes») est modifiée comme suit:

   a) la mention 30 relative à RI Pyong Chol (date de naissance: 1948) est supprimée;

   b) les mentions restantes sont renumérotées de 1 à 27.

2) À l'annexe III, partie B («Entités»), la mention relative à l'entité suivante est remplacée comme suit:

«3.	Maritime Administrative Bureau (Bureau administratif maritime) Autre appellation: North Korea Maritime Administration Bureau (Bureau d'administration maritime de Corée du Nord) ou Maritime Administration of DPR Korea (Administration maritime de la RPD de Corée)	Adresse: Ryonhwa-2Dong, Central District, Pyongyang, RPDC PO Box 416 Tél. +850-2-18111 Ex 8059 Fax +850 2 381 4410 Courriel: mab@silibank.net.kp Site internet: www.ma.gov.kp	16.10.2017	Le Maritime Administrative Bureau (Bureau administratif maritime) a aidé à contourner les sanctions imposées par le CSNU, y compris en modifiant le nom d'avoirs appartenant à des entités désignées et en procédant à leur réenregistrement, ainsi qu'en fournissant de faux documents pour les navires visés par les sanctions des Nations unies.»